

# Changements concernant l'accès au Programme de médicaments pour les bénéficiaires de l'aide sociale



## Quoi de neuf?

À compter de **septembre 2016**, les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent utiliser leur carte Santé de l'Ontario pour avoir accès au Programme de médicaments de l'Ontario.

En prévision de ce changement, nous vous conseillons de vous procurer une carte Santé de l'Ontario si vous n'en avez pas déjà une.

**Dès la fin de l'automne 2016, vous ne recevrez plus de carte mensuelle d'assurance-médicaments avec votre relevé.** Vous

utiliserez plutôt votre carte Santé pour accéder au Programme de médicaments de l'Ontario.

La couverture prévue par le Programme de médicaments de l'Ontario ne change pas.

## Vous n'avez pas la carte Santé de l'Ontario?

Informez-vous de la marche à suivre pour obtenir la carte Santé de l'Ontario en vous rendant au bureau de ServiceOntario le plus proche ou en téléphonant à la ligne INFO de ServiceOntario. C'est gratuit.

Sans frais : 1 888 789-4199

ATS sans frais : 1 800 387-5559

Pour savoir comment remplacer ou renouveler votre carte Santé : [ontario.ca/renouvellementcartesante](http://ontario.ca/renouvellementcartesante)

## Vous n'êtes pas admissible à la carte Santé de l'Ontario?

Si vous ou le membre assuré de votre famille n'êtes pas admissible à la carte Santé de l'Ontario, communiquez avec votre bureau du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), du programme Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG) ou du programme Ontario au travail pour vous faire orienter et obtenir l'aide dont vous avez besoin.

Vous continuerez de recevoir une carte papier d'assurance-médicaments jusqu'à ce que vous obteniez votre carte Santé de l'Ontario.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre chargé(e) de cas ou vous rendre à votre bureau d'aide sociale.

